



COMMUNE DE MOUZILLON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2023

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

Liste des délibérations

Télétransmises et publiées le 10 mai 2023 en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021.

La publication des délibérations est consultable sur le site internet de la commune à compter du 10 mai 2023.

CM du :	DCM n°	THEMATIQUE	OBJET	SENS DU VOTE
9 mai 2023	2023050901	ADMINISTRATION GENERALE	Approbation du procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2023	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
9 mai 2023	2023050902	FINANCES PUBLIQUES	Décision Modificative # 1. Budget vente énergie	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
9 mai 2023	2023050903	FINANCES PUBLIQUES	subvention exceptionnelle : participation au coût de location de salle	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
9 mai 2023	2023050904	ACQUISITIONS	acquisition parcelle AE 62	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
9 mai 2023	2023050905	ACQUISITIONS	Régularisation foncière, sortie du domaine public parcelle AM 655	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
9 mai 2023	2023050906	PERSONNEL COMMUNAL	Ouverture d'un poste de titulaire	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

Certifié conforme le 10 mai 2023

Le Maire

Jean-Marc JOUNIER

Le secrétaire de séance :

Jean-Luc BRIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

Pour extrait conforme au registre
Affiché le : 10/05/2023
Transmis le : 10/05/2023
Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

2° - FINANCES PUBLIQUES

a) Décision modificative #1 Budget vente énergie

Madame Nathalie Hamelin, l'Adjointe en charge des finances, sur proposition de la commission finances, dit qu'une erreur matérielle a été notée dans la reprise des résultats 2022 au budget prévisionnel 2023 du budget vente énergie. Il convient de régulariser les opérations comme suit :

Considérant le budget 2023,

Il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.29 €
TOTAL D 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.29 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.29 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.29 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.29 €	0.29 €
Total Général		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE** la décision modificative présentée
- DIT** que les sommes seront inscrites au budget

Pour extrait conforme au registre
Affiché et transmis le : 10/05/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

2° - FINANCES PUBLIQUES

b) Subvention exceptionnelle : participation au coût de location de salle

Monsieur Jean-Yves CHARRIER, sur proposition de la commission Vie Associative, propose au Conseil Municipal la subvention exceptionnelle liée à la location de salle ci-dessous :

- 1 380 euros pour l'association road to handisport pour la location de la salle Raphaël Hardy sur trois jours pour la randonnée du 30 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents** :

- ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes :
l'association road to handisport : 1 380 euros
- DIT** que les sommes seront inscrites au budget

Pour extrait conforme au registre
Affiché et transmis le : 10/05/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3°- FONCIER COMMUNAL**a) Acquisition de parcelle AE 62**

Considérant la proposition des propriétaires de la parcelle AE 62, Monsieur Gilles Mériodeau, l'Adjoint à l'Urbanisme propose l'acquisition de la parcelle AE 62 à titre gratuit. La parcelle sera classée dans le domaine public communal.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'achat de la parcelle AE 62
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et transmis le : 10/05/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

*Le Maire et les Adjoint*s : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3°- FONCIER COMMUNAL

b) Régularisation foncière, sortie du domaine public parcelle AM 655

Monsieur Gillès Mériodeau, l'Adjoint à l'Urbanisme propose,

Par acte authentique reçu en date des 6 janvier et 17 février 1978 par Maître Jacques BERTRAND, notaire à CLISSON, la Commune de MOUZILLON a vendu au profit de Monsieur Joseph Daniel Marie BONNET une parcelle de terre, située au Lieudit « La Roseraie », cadastrée section AL numéro 655 pour une contenance de vingt-quatre centiares, joignant :



Au nord : Monsieur BONNET, Monsieur GARCAS et Monsieur DEROUET ;

Au sud : Monsieur BONNET

A l'Ouest : l'école

A l'Est : Monsieur DEROUET

Aux termes dudit acte, il a été précisé ce qui suit littéralement rapporté :

« Observation étant ici faite que le n°655 de la section AM, provient de la division du Domaine public, division résultant d'un document d'arpentage n°240 dressé par Monsieur Gilles HARDY, qui sera publié avant ou en même temps que les présentes, aux termes d'un acte de vente par la Commune de MOUZILLON, à Monsieur Joseph DEROUET, reçu par Maître BERTRAND, notaire soussigné les 25 avril 1977 et 17 février 1978. »

Est demeuré annexé à l'acte de vente par la commune de Mouzillon au profit de Monsieur Joseph DEROUET reçu par Maître BERTRAND, le 25 avril 1977 et 17 février 1978, une délibération du Conseil Municipal de ladite Commune en date du vingt-cinq juin mil neuf cent soixante-quinze, approuvée par Monsieur le préfet de Loire Atlantique, le dix-huit aout mil neuf cent soixante-quinze, autorisant la vente de la parcelle cadastrée section AM numéro 655.

Il résulte des mentions indiquées dans l'acte de vente que ladite parcelle était issue du Domaine public de la commune de MOUZILLON.

Préalablement à l'acte susvisé, la parcelle cadastrée section AM numéro 655 n'a fait l'objet d'aucune constatation de désaffectation et d'aucun déclassement du domaine public.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des ventes à venir de ladite parcelle, il vous est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issu de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, qui prévoit :

« Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente.

Les dispositions des articles L. 3112-1 et L. 3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques sont applicables aux cessions et échanges entre personnes publiques réalisés antérieurement à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 21 avril 2006 susvisée.»

Il est à ce jour indiqué qu'au moment de la vente intervenue les 6 janvier et 17 février 1978 entre la Commune de MOUZILLON et Monsieur Joseph Daniel Marie BONNET, la parcelle cadastrée section AM numéro 655 n'était plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public.

Les conditions de l'article 12 étant remplies, il vous est proposé de déclasser rétroactivement, en application des dispositions précitées, la parcelle cadastrée section AM numéro 655

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment le titre 1^{er} du livre II relatif aux biens relevant du domaine privé,

Vu l'ordonnance numéro 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et plus particulièrement le 1^{er} aliéna de l'article 12 permettant un déclassement rétroactif des biens immobiliers des personnes publiques,

Vu l'acte signé les 6 janvier et 17 février 1978 avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance numéro 2017-562 du 19 avril 2017 susvisée,

Monsieur le Maire de MOUZILLON ayant été saisie par courriel en date du 28 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PRONONCE** de manière rétroactive à la date des 6 janvier et 17 février 1978, le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AM 655

Pour extrait conforme au registre
Affiché et transmis le : 10/05/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Membres présents : 18 / 23

Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, Mme BERTON Virginie M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne est arrivée à 19 heure et 57 minutes, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés : 2 / 23 Mme JOLY Claudie ayant donné pouvoir à M. Guilbaud Antoine - Mme POTIGNY Laure ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absents : 3 / 23 M. BLANLOEIL Gilles, excusé - Mme DURET Marine, excusée - Mme PAQUEREAU Chantal excusée,

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

4° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL**a) Ouverture d'un poste de titulaire**

Sur proposition de Monsieur le Maire et de Valérie Cargouët, l'Adjointe en charge de l'enfance, jeunesse et éducation qui exposent au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer les compétences managériales de proximité au service enfance jeunesse et éducation.

Considérant le diagnostic réalisé par le cabinet d'audit Nepsio réalisé en 2020. Il avait été identifié la nécessité de déléguer certaines tâches du coordonnateur, dont celles en lien avec la direction de service et le management.

Après analyse du fonctionnement de l'équipe et la mise en place des lignes directrices de gestion, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de directeur titulaire à temps complet au grade d'Adjoint d'animation à compter du 1^{er} juin 2023,

Dans le cas où la procédure de recrutement serait infructueuse, Monsieur le Maire précise que des contractuels pourront être recrutés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'ouverture d'un poste titulaire d'adjoint d'animation,
- VALIDE l'emploi créé à temps complet pour une durée de 35 heures,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- DIT que le tableau des effectifs est modifié en ce sens et sera joint à la présente délibération

Pour extrait conforme au registre
Affiché et transmis le : 10/05/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN

